

Les Randonneurs Dracéniens S.M.A.D. Centre Joseph Collomp Place René Cassin 83300 DRAGUIGNAN 04 94 68 72 35 randonneurs.draceniens@gmail.com Assurance R.C.P. WTW France Département Sport Immeuble Quai 33,
33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux Tél.: 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com Contrat n°:
41789295M / 0002 Garantie financière:
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot 92000
Nanterre Tel 33(0)149313131
contrat. N° 4000716162 /



Draguignan le 21/06/2025

NOTICE D'INFORMATION

Séjour randonnée du 14 au 20 juin 2026 Le SAUZE sur BARCELONETTE

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025/2026 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2025/2026 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : minimum 20 et maximum 30.

Dates: du dimanche 14 au samedi 20 juin 2026.

Déplacements : En voiture particulière.

PROGRAMME:

J1 : départ dimanche matin en covoiturage pour Le Sauze sur Barcelonette, déjeuner libre en route. Arrivée au village de vacances V.T.F « Les balcons de Sauze», vers 17h pour installation et dîner.

Adresse: 33 avenue de Sauze, 04400 Le Sauze sur Barcelonette,

J2 : randonnée J3 : randonnée J4 : journée libre J5 : randonnée J6 : randonnée

J7: retour samedi matin vers Draguignan, déjeuner à prévoir

Les quatre randonnées seront animées par deux accompagnateurs diplômés.

Deux groupes et deux niveaux de randonnée. 12 à 15 participants par groupe.

.

HEBERGEMENT:

L'hébergement est assuré à l'hôtel V.T.F « Les balcons de Sauze » en chambre double. Les chambres individuelles sont en nombre très limité. Les pique-niques seront fournis les jours de randonnée.

COUT DU SEJOUR:

Le coût du séjour sur la base de 20 personnes minimum est fixé à **499€** par personne en chambre double et en pension complète.

Le supplément pour une chambre individuelle est de 25€ par nuit, soit 150€ pour les 6 nuits

Ce prix comprend:

Un apéritif régional de bienvenue.

Une réunion d'information à l'arrivée.

L'hébergement en chambre double. Le linge de toilette est fourni.

La pension complète du **dîner** du 1er jour au **petit déjeuner** du jour de départ (boissons à table, vin et eau, café après déjeuner inclus). Un dîner régional est prévu au cours du séjour.

Des paniers repas les jours de randonnée.

Le ménage assuré et linge de toilette changé en milieu de semaine.

Les animations et activités sur le village vacances prévues au programme

La taxe de séjour applicable à l'année

L'adhésion VTF: 6€ par personne payante et par séjour de 4 nuits et plus

Deux accompagnateurs diplômés pour les quatre journées de randonnée (1 par groupe de 15 personnes maximum)

Ne sont pas compris:

- -Le coût du covoiturage aller et retour ainsi que celui des déplacements pendant la semaine
- -Les déjeuners des jours 1 et 7
- -Le supplément chambre individuelle de 25€/Nuit/Personne dans la limite des places disponibles.
- -Les dépenses personnelles.
- -Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- -D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS:

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

<u>ATTENTION</u>: le nombre de chambres individuelles est très limité.

Les pré-inscriptions peuvent se faire à la permanence de l'Association ou par mail « lrd.evenementiel83@gmail.com ».

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt du bulletin de préinscription.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 1er octobre 2025. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours avec le premier acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES:

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS:

Le montant de l'assurance Annulation/Interruption est de 29€. L'assurance doit être payée avec le premier acompte.

Echéancier de règlement par personne:

Un premier acompte de 150€ sera demandé à l'inscription.

Suivront deux acomptes de 120€ en février et mars 2026 et le solde en avril 2026.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Les règlements doivent être faits soit par chèque à l'ordre « Les Randonneurs Dracéniens » ou par carte bancaire avec Helloasso.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

Entre la date de signature du contrat et 76 jours avant l'arrivée : 15% du montant du séjour.

Entre 75 et 30 jours avant l'arrivée : 30% du montant du séjour. Entre 29 et 15 jours avant l'arrivée : 50% du montant du séjour. Moins de 15 jours avant l'arrivée : 100% du montant du séjour.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (https://www.randonneurs-draceniens.fr/).